

Modèle de note d'information du public en cas de présence de mérules.

Plusieurs cas de mérules ont été portés à la connaissance des services de la Préfecture du Lot depuis 2016. Les mérules sont des champignons lignivores qui se développent dans les endroits humides et mal ventilés d'un bâtiment.

Les illustrations ci-dessous permettent de visualiser le phénomène. La mérule se développe sur le bois où elle prend naissance mais également à travers des maçonnerie sur plusieurs mètres pour trouver une source d'humidité nécessaire à sa survie.

Dans le cas de suspicion de présence de champignons lignivores dans un immeuble, le propriétaire ou l'occupant doit en faire la déclaration en mairie.



Une analyse biologique par un diagnostiqueur et un laboratoire certifiés confirmeront ou infirmeront le cas de mérules.

La lutte consiste à :

- supprimer tous les apports d'eau anormaux au niveau du bâti ;
- rétablir des conditions de ventilation suffisante ;
- réaliser des travaux préparatoires d'exploration et de recherche de l'étendue du champignon ;
- faire réaliser les travaux par des entreprises certifiées.